

## RAPPORT DE LA GERANCE - ALTAMIR AMBOISE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

L'année 2011 a été très contrastée pour l'industrie du private equity et le marché des fusions-acquisitions en général avec un premier semestre très actif, dans la continuité de 2010, et un fort ralentissement de l'activité au second semestre dû à la crise de la dette souveraine en Europe et à la chute des marchés bousiers.

Après avoir connu un fort rebond de son activité en 2010, Altamir Amboise a réalisé de très bonnes performances en 2011. La Société a investi et engagé €50,5M dans trois nouvelles sociétés qui présentent de belles perspectives de croissance. Elle a réalisé neuf cessions totales ou partielles qui lui permettent d'atteindre un niveau record de cessions (€188,7M de produits et revenus liés) et de dégager des plus-values significatives.

Grâce à ces bonnes performances, Altamir Amboise va être en mesure de distribuer un dividende à ses actionnaires au titre de l'exercice 2011.

### **Au niveau de la performance, on retiendra deux éléments :**

- **L'Actif Net Réévalué (ANR)** calculé en normes IFRS atteint €12,10 par action, part des commanditaires porteurs d'actions ordinaires, soit une hausse de 4,4% sur un an (€11,59 au 31/12/2010). La progression de l'ANR sur un an est due aux plus-values de cessions réalisées au cours de l'exercice et aux très bonnes performances opérationnelles des sociétés du portefeuille. Elle est fortement réduite par la baisse des multiples qui affecte d'une part les sociétés cotées du portefeuille, et d'autre part, les sociétés comparables cotées qui sont utilisées pour valoriser le portefeuille non coté.
- Le **résultat net comptable** se traduit par un bénéfice de €120M<sup>1</sup> (€5,1M au 31/12/2010). Il correspond principalement à l'ensemble des plus-values réalisées au cours de l'exercice, y compris celles enregistrées au niveau du FCPR Ahau30 et reconnues dans le résultat social d'Altamir Amboise suite à la dissolution de ce fonds.

L'Actif Net Réévalué est l'indicateur financier le plus pertinent pour appréhender l'activité de la Société. Il est calculé en procédant à une évaluation des titres de participation sur la base des recommandations de *l'International Private Equity Valuation organisation* (IPEV), elles-mêmes conformes aux normes IFRS. Cette organisation regroupe un grand nombre d'associations professionnelles dont l'EVCA (*European Venture and Capital Association*).

L'ANR par action est net de la quote-part revenant à l'associé commandité et aux titulaires d'actions B.

## **I. SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **A - EVOLUTION DES ACTIFS AU COURS DE L'EXERCICE 2011**

---

<sup>1</sup> M : millions / K : milliers

Sont inclus dans les chiffres ci-après le FCPR Ahau30, dissout en octobre 2011, et le FCPR Apax France VIII-B, au-travers duquel Altamir Amboise investit.

- La Société a investi et engagé **€71,8M** au cours de l'exercice, contre €63,0M en 2010, dont :
  - €50,5M de nouveaux investissements
  - €21,3M de flux net d'investissements et engagements complémentaires dans les sociétés du portefeuille, comprenant notamment des apports en collatéral consécutifs à la baisse des cours de bourse de certaines sociétés cotées.

Depuis le début de l'année 2011, Altamir Amboise a mis en œuvre les nouvelles modalités d'investissement auprès des fonds Apax Partners. La société investit désormais dans le Fonds Apax France VIII au travers du FCPR Apax France VIII-B qui lui est dédié, et non plus en co-investissement avec les Fonds Apax comme précédemment.

La Société a investi et engagé au travers de ce fonds €50,5M dans trois nouvelles sociétés :

- **Vocalcom** (€10,5M) : éditeur de solutions logicielles et technologiques pour les centres de contacts clients, intégrant différents canaux de communication (téléphone, email, SMS, WebChat, terminaux mobiles). Les solutions de Vocalcom sont utilisées dans 3 500 centres répartis dans 43 pays.
- **Amplitude** (€18,8M) : société basée à Valence qui conçoit, développe et commercialise en France et à l'étranger des prothèses orthopédiques de hanches et de genoux.
- **Numéricâble Belgique/Luxembourg** (€21,2M) : la société qui propose une offre Triple Play attractive est le principal câblo-opérateur de la région Bruxelloise (environ 100 000 abonnés) et dispose de 25% du marché luxembourgeois (environ 30 000 abonnés).

Vous trouverez en annexe 3 le détail des prises de participation (de 5, 10, 20, 33.33, 50 et 66.66% en capital ou en droits de vote) requises par les articles L 233-6 et L233-7 du Code de Commerce, concernant les passages de seuil définis par l'article L 247-1 du même code.

- **L'activité de cessions correspond à un montant net de €171,0M pour l'année 2011 (€108,8M en 2010) et des revenus de €17,7M (€8,5M en 2010), soit un total de €188,7M (€117,3M en 2010)**

Les €188,7M comprennent principalement :

- €167,0M de cessions totales (Cegid, Corevalve (complément de prix), Equalliance, Evotec (séquestre), Groupe Outremer Telecom, Hubwoo, Prosodie, Rue du Commerce, Vizada).
- €21,7M de cessions partielles dont principalement l'activité espagnole de Capio, et Hybrigenics pour respectivement €21,2M (incluant les revenus liés) et €0,4M.
- Les cessions réalisées en direct ou au travers du FCPR Ahau30 ont généré €91,7M de plus-values par rapport au prix de revient d'origine (€39,6M en 2010). A ce montant il convient d'ajouter les €17,7M de revenus liés intérêts et dividendes (€8,5M en 2010), soit un total de €109,4M.

- **La trésorerie de la société Altamir Amboise** au 31 décembre 2011 ressort à €132,3M dans les comptes sociaux (contre une trésorerie nette de €30,6M au 31 décembre 2010).

La Société dispose de lignes de crédit court terme à hauteur de €21,0M.

Rappelons qu'en tant que SCR (Société de Capital Risque), l'endettement d'Altamir Amboise est limité à 10% de la situation nette comptable, soit un montant de €39,4M au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, en raison d'une trésorerie positive, Altamir Amboise n'a utilisé aucune ligne de crédit.

➤ **Le portefeuille au 31 décembre 2011 comprend 25 sociétés.**

Le portefeuille au 31 décembre 2011 est constitué de 25 participations, essentiellement dans des sociétés en croissance, réparties dans les 6 secteurs de spécialisation d'Altamir Amboise.

Tous secteurs confondus, les sociétés détenues en LBO ou en capital développement ont globalement enregistré une hausse de 14,8% de leur Ebitda<sup>2</sup> en 2011 (18,0% en 2010), contre une hausse de 4% pour les trente quatre sociétés cotées non financières du CAC 40 (15% en 2010).

## **B.- AUTRES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS EN 2011**

### **a. Nouvelles modalités d'investissement auprès des fonds Apax Partners**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, Altamir Amboise a commencé à investir au travers du FCPR Apax France VIII-B qui lui est dédié, et non plus en co-investissement avec les Fonds Apax comme précédemment. Altamir Amboise a pris l'engagement d'investir un montant de €200M minimum et de €280M maximum dans Apax France VIII-B, avec la faculté d'ajuster tous les 6 mois le niveau de son engagement à la trésorerie effectivement disponible, comme c'était le cas jusqu'à présent. Pour l'exercice 2011 et le premier semestre 2012, la Gérance a décidé que la part d'Altamir Amboise dans tout nouvel investissement correspondrait à la fourchette haute de son engagement.

### **b Dissolution du FCPR Ahau30**

En 2009, Altamir Amboise avait contracté un financement de €30M auprès d'un groupe d'investisseurs, en anticipation de désinvestissements futurs. En contrepartie, Altamir Amboise avait apporté au FCPR Ahau30, créé à cet effet, une partie des titres détenus dans quatre sociétés de son portefeuille (InfoPro Communications, Faceo, Prosodie et Vedici).

Compte tenu de la cession de trois de ces sociétés et du niveau de trésorerie dont disposait Altamir Amboise, la Gérance a trouvé un accord avec les investisseurs pour dissoudre Ahau30 et racheter les parts qu'ils détenaient dans le FCPR. Depuis la dissolution en octobre 2011, Altamir Amboise détient à nouveau en direct les titres InfoPro Communications qui avaient été apportés à Ahau30.

Une partie des plus-values qui était enregistrée au niveau du FCPR Ahau30 a donc pu être comptabilisée au niveau du compte de résultat social d'Altamir Amboise qui sert de référence pour déterminer le bénéfice distribuable.

### **c. Taxe professionnelle/CET**

Début 2009, Altamir Amboise a fait l'objet d'un redressement fiscal de €1,08M plus €0.29M d'intérêts et pénalités au titre de la taxe professionnelle pour les exercices 2006 et 2007.

Il s'agit d'une action généralisée de l'administration fiscale envers les principales SCR (Sociétés de Capital Risque).

La société Altamir Amboise a décidé de faire un recours auprès du tribunal administratif, mais a été déboutée en première instance.

En 2011, la Société a de nouveau été redressée au titre des exercices 2008 et 2009. Le montant en principal se monte à €136k et les intérêts et pénalités à la date du redressement à €26k. Altamir Amboise a réglé la totalité des sommes dues, cependant la procédure contentieuse est toujours en cours.

Par contre dans l'état actuel des textes votés, Altamir Amboise est soumise à la nouvelle Contribution Economique Territoriale (CET), à compter de 2010 sur une partie des plus-values et revenus réalisés, en particulier sur les plus-values de cessions de titres de sociétés du portefeuille dont elle ne détient pas 10% et qui ne sont donc pas considérées comme des titres de participation au sens de la réglementation comptable.

Deux arrêts récents du Conseil d'Etat étendent la définition des titres de participation. Cette définition permet à une grande partie du portefeuille d'Altamir Amboise de qualifier à ce titre.

---

<sup>2</sup> Ebitda : résultat d'exploitation avant amortissement et dépréciation (consensus analystes pour les sociétés cotées)

## C.- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2011

Le solde des titres de la société Hybrigenics a été vendu pour un montant total de €46K nets de frais.

La société a augmenté ses lignes de crédit de €5M, les faisant passer ainsi à €26M.

### **Elargissement de la politique d'investissement à l'international**

Créée en 1995 avec un capital de €12M, Altamir Amboise s'est exclusivement développé en investissant aux côtés ou au travers des fonds gérés par Apax Partners France, et affiche à fin décembre 2011 plus de €450M d'actifs sous gestion, dont plus de €130M de trésorerie.

Compte tenu de la qualité de son portefeuille actuel, la Gérance anticipe une croissance significative des actifs sous gestion d'Altamir Amboise à un horizon de cinq ans et a donc étudié la meilleure façon d'allouer ces actifs à l'avenir.

En concertation avec votre Conseil de Surveillance, la Gérance a décidé de faire évoluer la politique d'investissement d'Altamir Amboise. Tout en continuant à être un investisseur significatif des fonds gérés par Apax Partners France, Altamir Amboise allouera l'excédent de ses ressources :

- aux Fonds gérés par Apax Partners LLP, dont le siège est basé à Londres ;
- à des co-investissements directs aux côtés des Fonds Apax Partners France et Apax Partners LLP.

Investir dans les fonds gérés par Apax Partners LLP permet à Altamir Amboise :

1) **de rester cohérent avec sa politique d'investissement**: Apax Partners LLP et Apax Partners France partage la même stratégie d'investissement qui consiste à investir dans des sociétés de croissance dans les mêmes secteurs de spécialisation, en tant qu'actionnaire majoritaire ou de référence et avec des objectifs ambitieux de création de valeur ;

2) **de se diversifier géographiquement et en terme de taille d'opérations** : Apax Partners LLP investit en Europe (hors France), en Israël, aux Etats-Unis et dans les pays émergents (Brésil, Chine, Inde) et dispose pour cela d'une équipe étoffée de 100 professionnels expérimentés, répartie dans 10 bureaux dans le monde; ses opérations de LBO ou capital développement portent sur des entreprises de taille plus importante : €1Md à €5Mds de valeur d'entreprise, contre €100M à €1Md pour Apax Partners France.

3) **de capitaliser sur les performances de deux sociétés de gestion, leaders sur leur marché respectif** :

La gérance compte prendre en 2012 un engagement ferme d'investir dans le fonds Apax VIII qu'Apax Partners LLP est en train de lever.

## **D. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**

Lors de la réunion SFAF du 16 février 2012, le Président de la Gérance a rappelé l'environnement 2011 et indiqué les objectifs pour 2012.

Les sept premiers mois de 2011 ont été conformes à nos attentes : un marché des fusions et acquisitions et des opérations de Private Equity en accélération par rapport à 2010, tirés par la forte réouverture du marché de la dette.

Le second semestre a vu un arrêt brutal lié aux difficultés de la dette souveraine européenne. Ceci a entraîné un fort ralentissement économique et une baisse violente des marchés boursiers.

La visibilité sur 2012 est très faible. Le marché du Private Equity sera vraisemblablement moins actif qu'en 2011, mais plus soutenu qu'en 2009.

## **E. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE**

Compte tenu de la nature de ses activités, et de la forte dépendance de ses résultats au rythme et au montant des cessions de participations effectuées, la Société n'envisage pas de faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

## F. POLITIQUE DE COMMUNICATION FINANCIERE

La société publie un avis financier et un communiqué de presse sur l'évolution de l'ANR chaque trimestre.

Elle effectue une communication plus complète à l'occasion des clôtures semestrielles et organise notamment deux réunions d'information par an ouvertes aux analystes et investisseurs.

Chaque opération significative d'investissement ou de désinvestissement donne lieu à un communiqué de presse.

Chaque opération significative sur le capital fait l'objet d'une Lettre aux Actionnaires.

Une responsable de la relation investisseurs a été recrutée et devrait entrer en fonction début mars 2012.

Toutes les informations concernant le portefeuille et les résultats de la société sont diffusées sur son site Internet bilingue : [www.altamir-amboise.fr](http://www.altamir-amboise.fr)

## II. INFORMATIONS FINANCIERES

L'information financière la plus représentative est l'Actif Net Réévalué (ANR) par action. Celui-ci est obtenu à partir du bilan IFRS.

L'**Actif Net Réévalué (ANR)** calculé en normes IFRS atteint €12,10 par action, part des commanditaires porteurs d'actions ordinaires, soit une hausse de 4,4% sur un an (€11,59 au 31/12/2010).

Les principaux éléments des comptes sociaux et IFRS sont présentés ci-après.

### A - RESULTATS SOCIAUX

Compte tenu de son activité spécifique, la Société n'affiche pas de chiffre d'affaires.

Son résultat net comptable est la base de référence à partir de laquelle est calculé le bénéfice distribuable. Il n'est toutefois pas représentatif de la qualité du portefeuille d'Altamir Amboise et de ses performances. En effet, contrairement aux normes comptables IFRS, la comptabilité sociale ne prend en compte que les provisions sur titres, mais n'intègre pas les plus-values latentes.

Le **résultat comptable** positif de l'exercice 2011 est de €120 006K à comparer à un résultat de €5 150K pour l'exercice 2010.

Il se décompose en :

Milliers Euros	2011	2010
Résultat des opérations en revenus	- 9 454	- 8 727
Résultat des opérations en capital	128 288	13 927
Produits exceptionnels	1 545	110
Charges exceptionnelles	373	160
<b>Résultat net</b>	<b>120 006</b>	<b>5 150</b>

Afin de rendre l'information plus compréhensible sur l'activité des sociétés du portefeuille, les produits (dividendes et intérêts) ainsi que les éventuelles dotations sur les intérêts à recevoir et les pertes sur créances sont présentés dans la rubrique « Opérations en Capital ».

Un montant de €16,0M a été doté en 2011 afin d'annuler un montant équivalent d'intérêts courus sur des obligations convertibles ou titres équivalents. En effet, ces intérêts sont, d'une part, déjà compris dans la valorisation des sociétés (en IFRS) et d'autre part, généralement inclus dans le prix de vente des sociétés, sans que celles-ci aient à les payer directement.

Le résultat des opérations en capital s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	2011	2010
Plus-values nettes réalisées	125 968	8 050
Reprises de provisions sur cessions et pertes	24 659	16 596
<b>S/total gains réalisés de l'exercice</b>	<b>150 627</b>	<b>24 646</b>
Dotations aux provisions sur titres de participation	45 452	20 560
Reprises de provisions sur titres de participations	4 541	8 158
<b>S/total produits latents</b>	<b>-40 911</b>	<b>-12 402</b>
Autres opérations	18 572	1 683
<b>Résultat des opérations en capital</b>	<b>128 288</b>	<b>13 927</b>

## B - BILAN SOCIAL

Le total du bilan au 31 décembre 2011 s'élève à €396 121K.

L'actif du bilan comprend €48 714K de titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP), €173 639K de titres de participation, €35 237K de créances rattachées, €501K d'autres immobilisations financières (titres Altamir Amboise auto détenus dans le cadre du contrat de liquidité), €5 604K d'autres créances, €76 134K de valeurs mobilières de placement, €56 208K de disponibilités (comptes rémunérés), et €83K de charges constatées d'avance.

Les titres enregistrés en TIAP jusqu'au 31 décembre 2010 ont été transférés en titres de participation au 1<sup>er</sup> janvier 2011, car les investissements d'Altamir Amboise répondent à la définition des titres de participation, telle que celle-ci a été confirmée par le Conseil d'Etat dans ses 2 arrêts du 20 octobre 2010.

Le passif du bilan se compose de €394 027 de capitaux propres, €162K de provisions pour risques et charges (dont redressement de taxe professionnelle), €34K de dettes financières (commissions), de €204K de dettes fournisseurs, €1 694K de dettes fiscales (CET) et €2K d'autres dettes et comptes rattachés.

Les engagements hors bilan s'élèvent à €340K d'engagements fermes donnés par la Société de procéder à des investissements complémentaires, €228 011K d'engagement de souscription maximum dans le Fonds Apax FR VIII-B (net d'investissements déjà réalisés) et €2 129K en garanties sur des titres cédés.

## C- RESULTAT IFRS

Milliers Euros	2011	2010
Variation de juste valeur du portefeuille	- 25 861	6 486
Ecarts de valorisation sur cessions de la période	42 726	20 895
Autres revenus nets du portefeuille	19 553	8 974
<b>Résultat du portefeuille de participations</b>	<b>36 418</b>	<b>36 355</b>
Résultat opérationnel brut	23 439	27 306
Résultat opérationnel net	18 106	22 240
Produits financiers nets revenant aux actions ordinaires	668	-1 895
<b>Résultat net revenant aux actions ordinaires</b>	<b>18 775</b>	<b>20 345</b>

Les plus-values nettes de cession qui s'élèvent à €42 726 reflètent l'écart entre le prix de cession réel des titres cédés et leur juste valeur en normes IFRS au 31 décembre de l'exercice précédent (et non la plus-value réalisée par rapport au prix de revient).

Les autres revenus nets du portefeuille, soit un montant de €19 553M se composent de dividendes, intérêts encaissés et produits financiers à recevoir. La plupart de ces revenus sont liés aux cessions.

Le résultat opérationnel brut prend en compte les charges d'exploitation de l'exercice.

Le résultat opérationnel net se calcule en enlevant du résultat opérationnel brut, la quote-part de résultat revenant au commandité et aux titulaires d'actions B.

Le résultat net revenant aux actionnaires commanditaires prend en compte les produits de placement et les intérêts et charges assimilées.

## D- BILAN IFRS

Milliers Euros	2011	2010
Total actifs non courants	321 417	405 715
Total actifs courants	139 324	30 833
Total actif	460 741	436 549
Total capitaux propres	441 812	423 132
Part revenant aux commandités et porteurs d'actions B	16 799	11 467
Autres passifs non courants	162	1 635
Autres passifs courants	1 968	315
Total passif et capitaux propres	460 741	436 549

L'évolution des capitaux propres de la période est la suivante :

Milliers Euros	
Capitaux propres au 31 décembre 2010	423 132
Résultat IFRS de la période	18 775
Opérations sur actions propres	-93
Report à nouveau Apax France VIII-B	-1
Augmentations de capital	0
Distribution de dividendes aux actionnaires porteurs d'actions A	0
Capitaux propres au 31 décembre 2011	441 812

## E - METHODES DE VALORISATION

Altamir Amboise utilise des méthodes de valorisation en conformité avec les recommandations de l'*International Private Equity Valuation organisation* (IPEV), elles-mêmes conformes aux normes IFRS.

- Dans la généralité des investissements en développement et en LBO, dès lors qu'une société a été (i) en portefeuille depuis au moins 12 mois, (ii) bénéficiaire pendant deux exercices consécutifs et que (iii) sa capacité bénéficiaire est susceptible d'être récurrente, la participation peut être valorisée sur la base de comparables de valeurs cotées. Une décote de négociabilité est appliquée à l'évaluation ainsi obtenue, pouvant aller jusqu'à 30%, fonction de la capacité d'Apax Partners à organiser la cession de l'entreprise. La décote de négociabilité permet d'aboutir à un prix offert (bid price). Certaines situations spécifiques peuvent amener le gérant à réévaluer ou dévaluer certains investissements au cours des 12 premiers mois.

Depuis le 31 décembre 2008, l'échantillon de multiples de comparables a été élargi et prend en compte à la fois les sociétés cotées et les multiples de transactions récentes. La Société peut être amenée à utiliser la méthode du *Discounted Cash Flow* si elle s'avère plus pertinente que la méthode des multiples de comparables.

## F - IMPACT DES IFRS

La fusion entre Altamir & Cie et Amboise Investissement a provoqué un certain nombre de passages de seuils en termes de pourcentage de participation. La société a été amenée à passer en normes IFRS au 30 juin 2007 avec une reconstitution de ses comptes en IFRS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Altamir Amboise produit donc deux séries d'états financiers :

- comptes sociaux
- comptes consolidés en normes IFRS

Le passage en comptes IFRS a traduit dans les états financiers la valorisation des titres en portefeuille, ce qui permet une lecture directe de l'Actif Net Réévalué part des commanditaires.

Les comptes IFRS tiennent également compte des actions auto-détenues.

Les comptes consolidés incluent le FCPR Apax France VIII-B dont la société détient la majorité des parts.

## III. EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

- Évolution du cours de l'action Altamir Amboise sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 (source Euronext)

	Le + haut (cours de clôture)	Le + bas (cours de clôture)	Quantité échangée
<b>Cours</b>	<b>€ 8,32</b>	<b>€ 5,48</b>	<b>9 492 178</b>
	Au 30/12/2011	Au 31/12/2010	
<b>Cours</b>	<b>€ 6,01</b>	<b>€ 6,42</b>	

A noter que, depuis le 18 décembre 2009, Altamir Amboise est dans l'échantillon composant les indices CAC Small (ex CAC Small 90) et CAC All-Tradable (ex SBF 250).

- Évolution du cours de l'action Altamir Amboise sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 (source Euronext)

	Le + haut (cours de clôture)	Le + bas (cours de clôture)	Quantité échangée
<b>Cours</b>	<b>€ 6,50</b>	<b>€ 4,81</b>	<b>10 780 869</b>
	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009	
<b>Cours</b>	<b>€ 6,42</b>	<b>€ 5,25</b>	

## IV. ACTIONNARIAT

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2011 plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30 %, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90%, ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales:

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2011 :

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>	<b>% DU CAPITAL</b>	<b>NOMBRE DE DROITS DE VOTE</b>	<b>% DES DROITS DE VOTE</b>
	<b>AU 31/12/2011</b>	<b>AU 31/12/2011</b>	<b>AU 31/12/2011</b>	<b>AU 31/12/2011</b>
<i>Actionnaires ayant déclaré un franchissement de seuil</i>				
Apax Partners SNC	7 942 766	21,75%	7 942 766	21,75%
Apax Partners SA	226 310	0,62%	226 310	0,62%
<b>Sous-total Maurice Tchenio et sociétés apparentées</b>	<b>8 169 076</b>	<b>22,37%</b>	<b>8 169 076</b>	<b>22,37%</b>
Autres Associés Apax Partners	858 765	2,35%	858 765	2,35%
<b>Total concert (1)</b>	<b>9 027 841</b>	<b>24,72%</b>	<b>9 027 841</b>	<b>24,72%</b>
Red Rocks Capital	1 829 776 (2)	5,01% (2)	1 829 776 (2)	5,01%
SEB Asset Management	1 979 908 (3)	5,42%	1 979 908 (3)	5,42%
Sycomore Asset Management	1 776 905 (4)	4,87%	1 776 905 (4)	4,87%
Moneta Asset Management	1 847 166 (5)	5,06%	1 847 166 (5)	5,06%
<b>TOTAL ACTIONS ORDINAIRES</b>	<b>36 512 301</b>	<b>99,95%</b>	<b>36 512 301</b>	<b>100%</b>
<b>ACTIONS B</b>	<b>18 582</b>	<b>0,05%</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 530 883</b>	<b>100,00%</b>		

1) Il s'agit du concert formé avec la société Apax Partners SA contrôlée par M. Maurice Tchenio, et les associés d'Apax Partners SA

2) données en date du 29 juillet 2011

3) données en date du 4 juin 2010

4) données en date du 17 mars 2009

5) données en date du 8 avril 2009

En application des articles L. 233-7 et suivants du Code de Commerce, nous vous informons des franchissements de seuils qui nous ont été déclarés au cours de l'exercice :

Par courrier reçu le 31 janvier 2011, la société Red Rocks Capital LLC (25188 Genesee Trail Road, Suite 250, Golden, CO 80401, Etats-Unis), contrôlée par MM. Adam Goldman et Mark Sunderhuse, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 janvier 2011, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR AMBOISE et détenir 1 806 424 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALTAMIR AMBOISE sur le marché (Avis AMF 211C0114).

Red Rocks Capital LLC, domicilié, 25188 Genesee Trail Road, suite 250, Golden, 81401 Colorado, USA a franchi à la hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société en date du 29 juillet 2011 et détient à cette date 1 829 776 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALTAMIR AMBOISE sur le marché (Avis AMF 211C1421).

Par déclaration à l'AMF en date des 11 et 18 mars 2011 (Avis AMF 211C0340) :

La société Apax Partners SNC (45, avenue Kléber, 75784 Paris) contrôlée par M. Maurice Tchenio a déclaré au cours de l'exercice, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 21 novembre 2008, les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR AMBOISE et détenir individuellement, à cette date, 7 033 513 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 19,26% du capital et des droits de vote de cette société

Maurice Tchenio a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 25 février 2011, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Apax Partners SNC et Apax Partners SA qu'il contrôle, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR AMBOISE et détenir, à cette date, directement et indirectement, 7 324 689 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 20,06% du capital et des droits de vote de cette société.

La société Apax Partners SNC a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 10 mars 2011, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR AMBOISE et détenir individuellement, 7 340 953 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 20,11% du capital et des droits de vote de cette société.

Ces divers franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions ALTAMIR AMBOISE sur le marché. Le concert formé avec la société Apax Partners SA contrôlée par M. Maurice Tchenio, et les associés d'Apax Partners SA, n'a franchi aucun seuil et détient 8 426 028 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 23,08% du capital et des droits de vote de cette société..

## **V AFFECTATION DES RESULTATS PROPOSEE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE**

A - Nous vous rappelons que conformément à l'article 25 des statuts de notre société :

- Au titre de chaque exercice, la Société verse à l'associé commandité à titre de dividendes, aux époques et aux lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, une somme globale égale à 2% du résultat retraité de cet exercice.
- Au titre de chaque exercice, la Société verse par ailleurs aux titulaires d'actions B à titre de dividendes, aux époques et aux lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, une somme globale égale à 18% du résultat retraité de cet exercice.
- Le Conseil de Surveillance propose à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires l'affectation du solde du bénéfice distribuable.

B - Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se traduit par un bénéfice de €120 005 939 avec un report à nouveau négatif de €65 858 699.

Ce report à nouveau comptable négatif de €65 858 699 se décompose :

1) En un report à nouveau positif au 31 décembre 2007 de €36 195 597, net de distributions cumulées à cette date, soit les résultats cumulés de 2006 et 2007, €56 108 845, ayant donné lieu à des distributions de € 20 403 638 à l'ensemble commandité, porteurs d'actions B et commanditaires. Ceci correspond à un total distribué de 36,4% dont 20,2% aux commanditaires seuls.

2) et en un cumul net négatif de €102 062 301 des résultats de 2008 (-€117 010 695), 2009 (+€9 798 611) et 2010 (+€5 149 783), et de l'imputation en report à nouveau des dividendes attachés aux actions détenues par la Société, soit €8 005.

En conséquence le résultat disponible n'ayant pas donné lieu à distributions s'élève à €17 943 638 soit le cumul des résultats de 2008, 2009, 2010 (-€102 062 301) et du résultat de 2011, (€120 005 939).

C - Conformément aux statuts, le dividende revenant à l'associé commandité et aux porteurs d'actions B se monte à €3 153 431, soit respectivement €315 343 et €2 838 088 (€152,73 par action B).

Ceci correspond à 20% du résultat distribuable au 31 décembre 2011, tel que défini ci-dessus, duquel ont été défalqués les produits de trésorerie revenant uniquement aux associés commanditaires.

D - Il sera également proposé à l'Assemblée la distribution d'un dividende de €7 302 460 soit un dividende par action ordinaire de €0,20 dont €0,10 par action à titre exceptionnel pour tenir compte de l'absence de distribution sur les trois derniers exercices.

Pour rappel, la politique de distribution de dividende pour les actionnaires commanditaires est calquée sur celle des porteurs d'actions B et de l'associé commandité telle qu'elle résulte des statuts, soit 20% du résultat retraité<sup>2</sup>.

Ce montant de €7 302 460 représente 40,7% du résultat distribuable net défini ci-dessus ou 49,4% de la part revenant aux commanditaires (€14 790 207 soit €17 943 638 moins €3 153 431).

E - Ces dividendes sont prélevés sur les plus-values réalisées par la société sur des titres de participation détenus depuis plus de deux ans. Il est précisé que, concernant les actionnaires personnes physiques résidentes de France, les sommes ainsi distribuées ne sont pas éligibles à la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

F - Il sera également proposé à l'Assemblée la dotation de €2 707 362 à la réserve légale.

G - Il sera enfin proposé à l'Assemblée générale d'affecter le solde du résultat de l'exercice soit €106 842 686 à hauteur de €65 858 699 au compte de report à nouveau qui deviendrait nul et à hauteur de €40 983 987 à un compte de réserve.

H - Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Le paiement du dividende en numéraire serait effectué le 24 avril 2012 et le coupon serait détaché de l'action le 19 avril 2012.

I - Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2008, 2009 et 2010.

Aucun dividende statutaire n'a été versé à l'associé commandité ni aux titulaires d'actions B au titre des exercices 2008, 2009 et 2010.

J - Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code du commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

## **VI. ENVELOPPE DE JETONS DE PRESENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

---

<sup>2</sup> Résultat net comptable de l'exercice 2011 cumulé au résultat net comptable des trois derniers exercices n'ayant pas donné lieu à distribution

Il est proposé de fixer à la somme de €135 000 l'enveloppe de jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette somme tient compte de l'élargissement du Conseil et du Comité d'audit.

## **VII. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La Gérance informe les actionnaires qu'aucune nouvelle convention relevant de l'article L226-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2011.

## **VIII. ORGANES SOCIAUX ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Le mandat de deux des huit membres du Conseil de Surveillance vient à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Il s'agit des mandats de :

- Gérard Hascoët, demeurant 10 Avenue du Colonel Bonnet, 75016 Paris
- Philippe Santini, demeurant 35 Avenue de la Chambre d'Amour, 64600 Anglet

Il vous est proposé de reconduire dans leurs fonctions ces deux membres pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les conclusions du Conseil concernant l'indépendance de ces candidats est présentée dans le rapport du Conseil.

*La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en annexe I du présent rapport.*

Tous ces mandats sont exercés hors groupe.

Concernant les mandats des commissaires aux comptes, nous vous invitons à vous référer au rapport du Conseil de surveillance.

## **IX. ACCROISSEMENT DES RESSOURCES DE LA SOCIETE**

Au 31 décembre 2011, Altamir Amboise n'utilise pas ses lignes de crédit. Rappelons que le total des lignes de crédit autorisées se monte à €21 M. Les engagements fermes d'investissement représentent €340K dans les comptes sociaux.

Une ligne de crédit supplémentaire de €5 M a été autorisée en janvier 2012.

## **X. LIQUIDITE DU TITRE**

Un nouveau programme de rachat d'actions est proposé à l'Assemblée Générale. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 29 mars 2012
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 5 % du capital (soit 1 825 615 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- **Prix maximum d'achat** : 20 euros
- **Montant maximal du programme** : € 36 512 K

- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.  
Ces opérations ne pourront notamment pas être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **Objectifs** :
- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ALTAMIR AMBOISE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 29 mars 2012 soit jusqu'au 28 septembre 2013.

Rappelons que, depuis le 2 novembre 2009, Altamir Amboise a confié la mise en œuvre de son contrat de liquidité à Oddo Corporate Finance.

Le bilan de ce programme pour l'année 2011 est le suivant, étant précisé que l'intégralité de ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité :

	Quantité	Montants (€)	Prix moyen (€)
Achat	540 508	3 731 570	6,90
Vente	524 597	3 636 894	6,93

Ces transactions se sont traduites par un résultat net de reprises de provisions de - €11 613 pour Altamir Amboise.

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2011 s'élève à 51 213 actions, soit 0,14 % du capital social et sont intégralement affectées à l'objectif d'animation du cours au travers du contrat de liquidité.

La valeur nominale globale s'élève à 307 278€

La valeur évaluée au cours d'achat s'élève à 388 301€

Les actions autodétenues n'ont fait l'objet d'aucune utilisation, ni réallocation au cours de l'exercice 2011.

Au 31 décembre 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 51 213 titres
- €192 871 en espèces et sicav de trésorerie

Pour information, le bilan du contrat pour l'année 2010 était le suivant :

	Quantité	Montants (€)	Prix moyen (€)
Achat	595 895	3 403 208	5,71
Vente	610 112	3 515 804	5,76

Ces transactions s'étaient traduites par un résultat net de reprises de provisions de €79 546 pour Altamir Amboise.

## **XI REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX, DE LA GERANCE ET LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES**

L'article L 225-102-1 du Code de Commerce prévoit la mention au Rapport de la Gérance de la rémunération des mandataires sociaux et la liste des mandats et fonctions exercés.

Ni la Société, ni aucune de ses filiales, ni une société contrôlante ne rémunère les mandataires sociaux autrement que par l'attribution de jetons de présence votés par l'Assemblée.

Seule la société Altamir Amboise a attribué des jetons de présence aux mandataires sociaux visés ci-après.

Les montants des jetons de présence versés par Altamir Amboise au cours de l'année 2011, au titre de l'exercice 2010, ont été les suivants :

- Monsieur Jean Besson (membre du Conseil et du Comité d'audit)	€22 500
- Monsieur Gérard Hascoët (membre du Conseil et du Comité d'audit)	€22 500
- Monsieur Charles Hochman (membre du Conseil)	€11 250
- Monsieur Jean-Hugues Loyez (membre du Conseil)	€11 250
- Monsieur Philippe Santini (membre du Conseil)	€11 250
- Monsieur Joël Séché (président du Conseil)	€11 250

Ces jetons de présence ont été répartis par part égale de €11 250 à tout membre du Conseil présent à au moins 50% des réunions ou ayant contribué significativement aux travaux du Conseil hors des réunions formelles, même s'ils ont été présents à moins de 50%. Les membres du Comité d'Audit d'Altamir Amboise ont reçu un montant de € 11 250 en sus de celui reçu en tant que membre du Conseil.

La rémunération TTC de la gérance pour l'année 2011 est calculée conformément aux dispositions de l'article 17.1 des statuts comme suit.

Le Gérant perçoit une rémunération hors taxe annuelle égale à la somme de deux rémunérations semestrielles calculées de la manière suivante :

- Rémunération pour le premier semestre civil : elle est égale à 1 % de la plus élevée des deux bases suivantes à la clôture de l'exercice précédent :

- Capital social augmenté des primes ;
- Capitaux propres de la Société avant répartition du résultat.

Dans la mesure où interviendrait une augmentation de capital au cours du premier semestre de l'exercice considéré, la rémunération pour le premier semestre sera majorée d'un montant égal à 1 % HT du montant de l'augmentation de capital intervenue et des primes y associées, prorata temporis, sur le semestre, du jour de la réalisation de l'augmentation de capital à la clôture du premier semestre de l'exercice considéré.

- Rémunération pour le deuxième semestre civil : elle est égale à 1 % de la plus élevée des deux bases suivantes au 30 juin de l'exercice considéré :
- Capital social augmenté des primes ;
- Capitaux propres de la Société avant répartition du résultat.

Dans la mesure où interviendrait une augmentation de capital au cours du second semestre de l'exercice considéré, la rémunération pour le second semestre sera majorée d'un montant égal à 1 % HT du montant de l'augmentation de capital intervenue et des primes associées, prorata temporis, sur le semestre, du jour de la réalisation de l'augmentation de capital à la clôture du second semestre de l'exercice considéré.

Un pourcentage (correspondant à la quote-part de la Société) du montant de tous honoraires, jetons de présence et commissions perçus par le Gérant ou par la société Apax Partners SA dans le cadre de transactions concernant des actifs de la Société et de ceux versés par les sociétés du portefeuille vient en diminution de la rémunération du Gérant.

Toutefois, ne viennent pas en diminution de la rémunération du Gérant les honoraires et remboursements de frais provenant de la mise à disposition de personnel de direction salarié par Apax Partners, au profit de sociétés du portefeuille.

La rémunération perçue par le Gérant couvrira les frais administratifs et de bureaux nécessaires à la gestion de la Société, les frais d'intervention de la société de conseil en investissements et de tous autres conseils en investissement, ainsi que tous ceux de recherche et de suivi des investissements réalisés par la Société.

En conséquence, les honoraires versés par la Société à la société de conseil en investissements au titre du contrat de conseil qui les lie viennent également en diminution de la rémunération de la Gérance définie ci-dessus.

Jusqu'au 30 novembre 2006, 95 % de la rémunération du Gérant était reversée à Apax Partners SA, en application de la convention de conseil en investissements qui les liait.

Depuis cette date, compte tenu du remplacement de cette convention par une convention de conseil en investissement conclue directement entre la Société et Apax Partners SA la rémunération perçue par le Gérant est réduite du montant des sommes versées par la Société à Apax Partners SA au titre de cette convention.

La rémunération TTC de la Gérance est, par ailleurs, diminuée d'une somme égale au produit de la valeur nominale des parts détenues par la Société dans le FCPR Apax France VIII-B (et les FCPR suivants) par le taux annuel moyen TTC des honoraires de gestion de ces FCPR. En cas de variation de cette valeur en cours d'année, cette somme est calculée prorata temporis.

A cet égard, il est précisé qu'il sera proposé de remplacer la référence faite concernant la rémunération de la Gérance au FCPR Apax France VIII B par la référence plus générale à un fonds Apax France et à toute entité supportant des honoraires de gestion facturés par toute entité de gestion Apax.

Toute rémunération supplémentaire du Gérant doit être décidée par l'assemblée générale ordinaire avec l'accord de l'associé commandité.

Elle s'est élevée à €364 605.

## **XII OPERATIONS SUR LES TITRES ALTAMIR AMBOISE REALISES PAR DES DIRIGEANTS.**

La participation des mandataires sociaux dans Altamir Amboise au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

- Gérance (Société Altamir Amboise Gérance) :
  - Monsieur Maurice Tchenio, président directeur général de la société Altamir Amboise Gérance, en direct ou via des sociétés apparentées : 8 169 076 actions ordinaires, 4 432 actions B
  - Madame Monique Cohen, directeur général délégué de la société Altamir Amboise Gérance : 55 728 actions ordinaires, 897 actions B.
  
- Membres du Conseil de Surveillance :

Nom	Situation au 31 déc. 2010	Situation au 31 déc. 2011
Mme Martine Charbonnier	-	1200
Mme Sophie Javary	-	0
M Charles Hochman	57 331	57 331
M Jean Besson	112 522	126 432
M Philippe Santini	2 128	2 128
M Gérard Hascoët	30 364	30 364
M Jean-Hugues Loyez	12 804	12 804
M Joël Séché	132 343	132 343

## **XIII ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT**

La société est constituée sous forme de Société en Commandite par Actions. Elle ne peut pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au [paragraphe IV].
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires en dehors de l'action de concert des Associés d'Apax Partners.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception des actions de préférence B qui n'ont pas de droit de vote mais qui peuvent donner droit au paiement d'un dividende statutaire.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- L'article 15 des statuts stipule que la nomination et la révocation du gérant est de la compétence exclusive de l'associé commandité.
- En matière de pouvoirs de la Gérance, il n'y a pas de délégation en cours en matière d'augmentation de capital.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de Gérant.

#### **XIV CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de 219 259 626 euros. Il est divisé en 36 512 301 actions ordinaires d'une valeur nominale de 6 euros et de 18.582 actions de préférence (dénommées « actions B) de 10 euros de valeur nominale.

La société n'a pas attribué de stock-options ni d'actions gratuites.

Il n'existe aucune délégation en matière d'augmentation de capital en cours à ce jour.

#### **XV CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE – INSTALLATIONS SEVESO**

La société n'employant pas de personnel et n'effectuant aucune activité commerciale ni industrielle, aucun élément n'est à signaler dans cette section du rapport de gestion.

#### **XV PROJET DE MISE EN HARMONIE ET DE MODIFICATION DES STATUTS**

Il sera demandé à l'assemblée générale mixte d'Altamir Amboise de mettre les statuts en harmonie avec les textes légaux récents et notamment :

- de mettre en harmonie les dispositions du second alinéa de l'article 9 des statuts concernant l'identification des titres au porteur avec l'article L. 228-2 du Code de commerce ;
- de mettre à jour les franchissement de seuils légaux rappelés à l'article 11 des statuts en mentionnant le seuil de 30% du capital ou des droits de vote qui doit désormais

faire l'objet d'une déclaration conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, tel que modifié par la loi N° 2010-1249 du 22 octobre 2010 ;

- de mettre en conformité l'article 20 des statuts avec les dispositions de la loi n° 2011-525 de simplification du droit du 17 mai 2011 qui a supprimé la mise à disposition des actionnaires de l'inventaire.
- d'actualiser la référence faite à l'article 23 des statuts concernant le décret du 23 mars 1967, désormais codifié dans la partie réglementaire du Code de commerce.

Il est également proposé à l'Assemblée d'introduire dans les statuts des dispositions permettant la mise en œuvre et le maintien d'un échelonnement des mandats des membres du Conseil de Surveillance, conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Ainsi, la durée des mandats des membres du Conseil resterait en principe de 2 ans. Toutefois, afin de permettre exclusivement la mise en place et le maintien d'un échelonnement des mandats des membres du Conseil de Surveillance, il serait possible de nommer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance pour une durée de 1 an.

Par ailleurs, il est proposé aux actionnaires de remplacer la référence faite, concernant la rémunération de la Gérance, au FCPR Apax France VIII-B par la référence plus générale à un fonds Apax France et à toute entité supportant des honoraires de gestion facturés par toute entité de gestion Apax et de modifier corrélativement le douzième alinéa de l'article 17 des statuts.

Dans le même sens, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir remplacer la référence faite au FCPR Apax France VIII-B par celle plus générale à un fonds Apax France et à toute entité supportant des honoraires de gestion facturés par toute entité de gestion Apax, concernant la détermination du résultat retraité servant de base au calcul du prélèvement en faveur des associés commandités et des dividendes attachés aux actions de préférence B et de modifier corrélativement le huitième alinéa de l'article 25 des statuts.

## **XVI PRINCIPAUX RISQUES, INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE**

L'ensemble de ces risques est développé dans la partie complément d'information paragraphe IV du Document de Référence

Ce rapport met l'accent sur certains risques particuliers :

### **Risque de liquidité**

A la date du 31 décembre 2011, la Société n'utilise pas les lignes de crédit autorisées.

Il est rappelé que le statut de SCR ne permet pas d'endettement financier au-delà de 10% de l'actif net comptable.

Le passif social est représenté par des factures fournisseurs courantes largement couvertes par la trésorerie.

Les engagements de la Société envers le fonds Apax France VIII-B ont été déterminés dans une fourchette permettant de répondre aux appels de fonds en fonction de la trésorerie anticipée. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. A la connaissance de la Société, aucune société du portefeuille ne présente de difficultés financières ou de besoins supérieurs aux engagements hors bilan décrits dans l'annexe des comptes sociaux.

### **Risques inhérents à l'activité de *private equity***

L'investissement dans une société dont l'objet est la prise de participations de type « *private equity* » comporte par nature un niveau de risque élevé, sensiblement supérieur à celui encouru dans les grandes sociétés industrielles, immobilières ou financières cotées.

Il ne peut être donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs d'investissement d'Altamir Amboise ou même la récupération du capital investi dans celle-ci, et les performances réalisées par les fonds gérés par Apax Partners dans le passé sur ce type d'investissements ne peuvent en aucune manière garantir les performances futures de la Société.

Les investissements de *private equity* présentent notamment les risques suivants :

- *Risque lié à l'environnement économique*
- *Risque lié à l'absence de liquidité des participations*
- *Risques inhérents à l'activité d'acquisition de participations*
- *Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier*
- *Risques particuliers liés aux opérations de capital-risque et de capital-développement*
- *Risques liés au départ des dirigeants*
- *Risques liés aux coûts engagés sur des projets d'investissement non réalisés*
- *Risques liés à l'estimation de la valeur des participations de la Société*

### **Risques liés à la capacité d'investissement d'Altamir Amboise**

#### **Risques liés au co-investissement avec le FCPR Apax France VII**

#### **Risques liés à l'investissement dans le fonds Apax France VIII**

#### **Risques liés aux fluctuations des cours de Bourse**

- *Risques liés au cours de Bourse des participations*

La vocation première d'Altamir Amboise n'est pas d'investir dans des titres de sociétés cotées. Toutefois, Altamir Amboise peut être amenée à détenir des titres cotés en raison de l'introduction en bourse de sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou en paiement du prix de cession de participations de son portefeuille. Ces titres peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'engagements de conservation souscrits à l'occasion de l'introduction en Bourse. Même en l'absence de telles clauses, Altamir Amboise peut juger opportun de conserver des participations devenues cotées dans son portefeuille pendant une certaine durée, dans la perspective d'en obtenir à terme une meilleure valorisation, objectif dont le résultat ne peut être garanti. Par ailleurs, Altamir Amboise ne s'interdit pas, par principe, d'investir, directement ou indirectement, dans le capital d'une société au seul motif que celle-ci est cotée en Bourse, dès lors que cette société s'inscrit dans le champ de sa stratégie d'investissement.

Par conséquent, Altamir Amboise détient, directement ou indirectement via des sociétés holdings, un certain nombre de titres cotés et peut donc être affectée par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse de ces valeurs. Une baisse des cours de Bourse à un instant donné se traduirait comptablement par la baisse de la valorisation du portefeuille et de l'Actif Net Réévalué de la Société. Dans les comptes IFRS, cette baisse serait enregistrée au compte de résultat par une perte sur la ligne « variations de juste valeur du portefeuille ».

Enfin, une baisse des cours de Bourse serait également susceptible d'impacter les plus-values ou moins-values réalisées lors des éventuelles cessions en Bourse de ces valeurs par Altamir Amboise.

- *Risques liés au cours de Bourse des BSA Altamir Amboise*

Il n'y a plus de BSA A au 31 12 2011. Les BSA B ne sont pas cotés.

- *Risques sur titres de placement et sur titres d'autocontrôle*

Lorsque la trésorerie est excédentaire, Altamir Amboise place ses liquidités en comptes rémunérés, comptes à terme, SICAV de trésorerie ou en titres de créances négociables. Ces placements sont sans risque majeur.

Au 31 décembre 2011, la société (incluant le FCPR Apax France VIII-B) a placé €133 636 326 en produits de ce type.

#### **Risques de taux d'intérêt**

- *Risques liés aux opérations de LBO*

Dans le cadre des opérations avec effet de levier, Altamir Amboise est indirectement soumise au risque d'augmentation du coût de l'endettement et au risque de ne pas trouver de financement ou de ne pas pouvoir financer les nouvelles opérations envisagées à des conditions permettant une rentabilité satisfaisante.

- *Risques liés aux placements de trésorerie*

Voir les risques liés aux titres de placement.

Les éventuels excédents de trésorerie d'Altamir Amboise peuvent être investis en produits de taux ou placés sur des comptes rémunérés, soumis par définition au risque de baisse des taux.

Les SICAV de trésorerie sont valorisées au coût historique. Les plus values de cessions sont calculées par différence entre le prix de vente et le prix d'achat moyen pondéré. La société ne matérialise pas de plus-values latentes en comptabilité sociale.

- *Risques liés aux autres actifs et passifs financiers*

Les actifs financiers comportant un taux sont représentés par des comptes courants ou des valeurs telles qu'obligations émises par des sociétés entrant dans la catégorie TIAP. Ces actifs financiers sont supposés être remboursés ou convertis à l'échéance. Ils ne représentent donc pas de risque en termes de taux proprement dit.

Altamir Amboise dispose de trois lignes de crédit à taux variable aux conditions normales de marché. La société n'utilise pas ses lignes au 31 décembre 2011.

## **Risques de change**

### **Risques juridiques et fiscaux**

#### **Risques juridiques liés au statut de société en commandite par actions (SCA)**

#### **Risques liés au régime juridique et fiscal des SCR**

#### **Risques liés à la détention de participations minoritaires**

#### **Risques liés à la détention d'informations privilégiées**

#### **Risques liés à la réglementation des concentrations économiques**

#### **Autres risques juridiques et fiscaux**

#### **Risques identifiés**

Altamir Amboise n'utilise pas d'instruments financiers à terme fermes ou conditionnels pour se couvrir ou pour s'exposer aux risques de marchés (marchés boursiers, taux, change et crédit)

A la connaissance de la Société, hormis la contestation sur le redressement de la taxe professionnelle, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

### **Risques industriels et liés à l'environnement**

Non applicable

### **Risques liés à la concurrence**

### **Assurances**

L'activité d'Altamir Amboise ne justifie pas de couverture d'assurance de type industriel. Altamir Amboise a souscrit une assurance Responsabilité civile Professionnelle et Responsabilité civile Mandataires Sociaux pour une couverture globale de €3 000 000.

### **Risques liés à Apax Partners**

#### **Risques liés à la dépendance d'Altamir Amboise par rapport à Apax Partners**

#### **Risques liés aux hommes clés**

*Risques liés à la direction et au contrôle d'Apax Partners*

*Risques liés aux autres professionnels d'Apax Partners*

### **XVII - DELAIS DE PAIEMENT**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les sociétés doivent indiquer dans le rapport de gestion les délais de paiement clients et fournisseurs.

Altamir Amboise n'a pas de clients.

Les délais de paiement fournisseurs à la date de clôture sont les suivants :

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Moins de 10 jours		98%
De 10 à 20 jours	100%	2%

-----  
Lorsque vous aurez pris connaissance du Rapport du président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société, du Rapport du Conseil de Surveillance et des Rapports des Commissaires aux Comptes et que nous aurons répondu aux questions que vous aurez bien voulu nous poser, nous vous demanderons, au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

LA GERANCE

**ANNEXE I AU RAPPORT DE LA GERANCE  
LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES  
MANDATAIRES SOCIAUX LORS DES CINQ DERNIERES ANNEES AINSI  
QUE PAR LE REPRESENTANT DU GERANT, PERSONNE MORALE**

➤ **Monsieur Jean BESSON, né le 10 septembre 1943 :**

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 16 avril 1996

Dernier renouvellement : 23 mars 2011

**Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance**

Membre du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise

Gérant de la société IPG SARL

Administrateur Délégué de la Société TQM SA

➤ **Madame Martine CHARBONNIER, née le 15 mars 1958 :**

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 23 mars 2011

**Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance**

Membre du Conseil de Surveillance de la Société Altamir Amboise ( mandat en cours depuis le 23/03/2011)

Administrateur de la Société Shan (mandat en cours depuis le 01/10/2010)

Membre du Conseil de Surveillance de la Société Somfy (mandat en cours depuis le 18/05/2011)

Administrateur de la Société Ausy ( mandat en cours depuis le 14/06/2011)

Administrateur de la Société Damartex (mandat en cours depuis le 09/11/2011)

➤ **Monsieur Gérard HASCOET, né le 16 juin 1949 :**

Premier mandat de membre du Collège des Censeurs : 16 avril 1996

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 28 avril 2004

Dernier renouvellement : 24 mars 2010

**Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance**

Membre du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise

Président du Conseil d'administration de SpineVision SA (France)

Président du Conseil de Surveillance de Promed (Autriche)

Président de CorWave SAS (France)

Président du Conseil d'administration de MD Start SA (Suisse)

Gérant de MD Start GmbH (Allemagne)

Administrateur de Dupont Médical

Gérant de Lumarge (SCI)

Gérant de Marluge (SCI)

- **Monsieur Charles HOCHMAN, né le 4 novembre 1928:**  
Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 16 avril 1996  
Dernier renouvellement : 23 mars 2011

**Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance**

Membre du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise

Administrateur de la société Les Arts Décoratifs

Gérant du GFA du Domaine de Mirail

Gérant de SCI du Domaine de Mirail

- **Madame Sophie JAVARY, née le 1<sup>er</sup> mai 1959 :**  
Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 23 mars 2011

Aucun autre mandat

Fonction : Managing Director au sein de la Division Investment Banking Europe de BNP Paribas

- **Monsieur Jean-Hugues LOYEZ, né le 18 novembre 1949**  
Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 4 juin 2007  
Dernier renouvellement : 23 mars 2011

**Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance**

Membre du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise

Président de A&A Partners SAS

Membre du Conseil de Surveillance de la société BFSA

- **Monsieur Philippe SANTINI, né le 7 décembre 1943 :**  
Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 26 avril 2006  
Dernier renouvellement : 24 mars 2010

**Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance**

Membre du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise

Administrateur et membre du Comité d'Audit de Galeries Lafayette

Administrateur et membre du Comité d'Audit de Zodiac Marine

Président de PHS Consultants SAS

➤ **Monsieur Joël SECHE, né le 2 février 1955**

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 4 juin 2007

Dernier renouvellement : 23 mars 2011

**Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance**

Président du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise

Président de H.I.M.E

Président de SAUR SAS

Président Directeur Général de Séché Environnement SA,

Président de Séché Transports SAS, Séché Eco Industries SAS, Séché Alliance SAS (anciennement Equilibra), Séché Eco Services SAS

Gérant de la SCI La Croix des Landes, SCI Les Chênes Secs, SCI Le Montre, SCI La Perrée, SCI de la Censie, SCI Amarosa, SCI Saint-Kiriec et SCI de Mezerolles

Administrateur de Tredi SA

Ci-dessous liste des mandats sociaux occupés par le représentant de la gérance, Monsieur Maurice Tchenio de 2007 à 2011 inclus. Les mandats terminés au 31 décembre 2011 apparaissent en italique.

Président Directeur Général d'Apax Partners SA

Président Directeur Général d'Altamir Amboise Gérance SA (anciennement Apax Partners & Cie Gérance SA)

Président de 3AC Finance SAS

Président du Conseil d'Administration de la Fondation AlphaOmega

Administrateur de Toupargel Groupe SA

Administrateur de Séchillienne Sidec SA

Administrateur de F2L SAS

Administrateur de 3AB Optique Développement SAS

Administrateur de 3AB Optique Expansion SAS

Administrateur de Financière de l'Echiquier SA

Représentant permanent d'Apax Partners SA dans Altran Technologies SA

*Représentant permanent d'Apax Partners SA dans Rue du Commerce SA*

Membre du Comité de Surveillance de Thom Europe SAS

Associé Gérant d'Alpha Omega SC

Gérant d'Apax Partners SNC

Gérant de la Société Civile Galilée Partenaires

Gérant de la Société Civile Cimarosa

Gérant de la Société Civile Longchamp

Gérant de la Société Civile Copernic Partenaires

Gérant de la Société Civile SE Wagram

Gérant de la Société Civile Cimarosa Tubes

Gérant de la Société Civile Cimarosa Media

Gérant de la Société Civile Cimarosa II

Gérant de la Société Civile Galilée Partenaires II

Gérant de la Société Civile Moussecarrie

Gérant de la Société Civile Etoile II  
Gérant (représentant d'Apax Partners SA) de la Société Civile Capri  
Gérant (représentant d'Apax Partners SA) de la Société Civile Firoki  
Gérant (représentant d'Apax Partners SA) de la Société Civile Carmel  
*Gérant (représentant d'Apax Partners SA) de la Société Civile Equa*

Co-Gérant de la Société Civile Immobilière Mauryland

Ci-dessous liste des fonctions et mandats sociaux occupés par le Directeur Général de la Gérance, Madame Monique Cohen de 2007 à 2011 inclus.

Directeur Associé d'Apax Partners MidMarket SAS

Directeur Général Délégué d'Altamir Amboise Gérance SA (anciennement Apax Partners & Cie Gérance SA)

Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Wallet Investissement 1 SA  
Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Wallet Investissement 2 SA

Administrateur d'Apax Partners MidMarket SAS,  
Administrateur de Financière MidMarket SAS,  
Administrateur de B Capital SA  
Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Wallet SA  
Administrateur de Buy Way Personal Finance Belgium SA  
Administrateur de Buy Way Tech SA  
Administrateur d'Altran Technologies SA  
Administrateur de SEP Altitude  
*Administrateur d'Equalliance SA*  
*Administrateur de Finalliance SAS*

Manager (Class C) de Santemedia Group Holding SARL (Luxembourg),

*Gérant de la société civile Equa,*

Membre du Comité de Surveillance de Global Project SAS,

Membre du Conseil de Surveillance de JC Decaux SA

## ANNEXE II AU RAPPORT DE LA GERANCE

### TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (DECRET N° 67-236 DU 23 MARS 1967)

DATE D'ARRETE	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10	31.12.11
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	178 019 226	219 259 626	219 259 626	219 259 626	219 259 626
Nombre d'actions ordinaires	29 638 901	36 512 301	36 512 301	36 512 301	36 512 301
Nombre d'actions de préférence B sans droit de vote	18 582	18 582	18 582	18 582	18 582
Nombre maximal d'actions B futures à créer:					
- par conversion/remboursement d'obligations					
- par exercice de BSAb	37 164	37 164	37 164	37 164	37 164
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTAT</b>					
Chiffre d'affaires (HT)					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions	39 710 447	8 414 781	-860 011	10 828 591	141 786 731
Impôt sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions	29 186 839	-117 010 695	9 798 611	5 149 783	120 005 939
Résultat distribué					
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
<b>Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements &amp; provisions</b>					
actions ordinaires	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
actions de préférence B	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
<b>Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements &amp; provisions</b>					
actions ordinaires	0,80	-3,20	0,26	0,14	3,29
actions de préférence B	265,76				
Dividende distribué	0,2	0	0	0	0
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen salariés					
Montant masse salariale					
Montant des sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales)					

n.s. : il n'est pas cohérent d'éclater le résultat entre actions ordinaires et actions B avant prise en compte des dotations aux provisions et amortissements et de l'impôt, puisque statutairement la quote-part de résultat attribuable aux actions B ne peut être déterminée qu'à partir du résultat net comptable lui-même retraité.

ANNEXE III AU RAPPORT DE LA GERANCE  
PRISES DE PARTICIPATIONS OU DE CONTROLE PAR ALTAMIR  
AMBOISE DANS DES SOCIETES FRANCAISES AU COURS DE  
L'EXERCICE 2011 (EN % DE CAPITAL ET DE DROITS DE VOTE)

NEANT

La Société investit désormais directement dans le Fonds Apax France VIII au travers du FCPR Apax France VIII-B qui lui est dédié, et non plus en co-investissement avec les Fonds Apax comme précédemment.